

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAFFRÉ

Séance du vendredi 29 mars 2024

Nombre de Membres

En exercice : 27

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 mars 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Mme la Maire.

LEFEUVRE Marie-Alexy	GREGOIRE Jean-Luc	GUERIN Alexandre
BOCQUEL Pascal	THOMAS Eric	
BOULAY Isabelle	BERTHELOT Christelle	
FONTAINE Rémy	RAUX Jean-Claude	
THOMASSIN Marion	POULIN Denis	
FILLOUX Bernard	CHOUIN Pascal	
FOURRIER Jessica	POTIRON Corinne	
BOERI Marc	HOLE Géraldine	
LORENT Patrick	LOUET Ludovic	

Pouvoirs : GRASLAND Bernadette représentée par RAUX Jean-Claude, BRIAND Jacqueline représentée par FILLOUX Bernard, BOLOMEY Sophie représentée par BOULAY Isabelle, OUARY Jérôme représenté par POTIRON Corinne, GOGENDEAU Valérie représentée par BERTHELOT Christelle, BODIN Céline représentée par FONTAINE Rémy, BOULEIS Claire représentée par Marion THOMASSIN

Absents excusés : PEN Jean-Mari

BOERI Marc a été élu Secrétaire de Séance.

N°0047 -2024

AVIS SUR LE PROJET D'UNITÉ DE MÉTHANISATION DE LA SAS ENERGIES 2 D'HÉRIC

Une consultation publique est organisée du lundi 11 mars 2024 au 11 avril 2024 pour le projet d'unité de méthanisation porté par la société SAS Energie 2 l'élevage au lieu-dit La Cormerais à Héric, projet soumis à la réglementation des installations classées.

La Préfecture de Loire-Atlantique a transmis à la commune le dossier et les liens numériques pour accéder au dossier afin que le Conseil Municipal soit en mesure d'émettre un avis sur le projet.

M. Grégoire, conseiller délégué, a rencontré les porteurs de projet et l'expose au Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal émet les réserves suivantes :

- Les exploitants de l'unité de méthanisation devront s'assurer que les épandages de digestats prévus n'atteindront pas à l'avenir les secteurs de protection de la nappe phréatique de Saffré,
- Le trafic engendré par l'exploitation de l'unité de méthanisation ne devra pas souiller ni dégrader les voies communales de Saffré.

Accusé de réception en préfecture
044-214401499-20240329-DCM047-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- Le fonctionnement avec une part d'utilisation de maïs nécessitant un usage de produits phytosanitaires et d'une consommation forte d'eau dans un contexte environnemental où les sécheresses sont précoces et sévères est à questionner.

Madame la Maire est chargée de communiquer cet avis au Préfet de Loire-Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal le Conseil Municipal procède aux votes, à 22 voix pour et quatre abstentions (M.Bocquel, M.Guérin, M.Poulin et M. Raux) sur le projet de la création d'une unité de méthanisation de la SAS Energie 2 d'Héric.

Extrait certifié conforme,



La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 04 avril 2024

Transmise au contrôle de légalité préfectoral le

Certifiée exécutoire le